		<b>C</b>	4
ப	u	L.	

# Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Nord Franche-Comté

		CADRE RE	SERVE A L'ADMINISTR	ATION		
☑ Parc	oursup	F.C.	Redoublant(	e)	Réintégration	
EMERM 1 <sup>ère</sup> Année 2025-2026 / Promo 2025-2028						
FICHE DE RENSEIGNEMENTS*						
Monsieur		Madame 🗌	Na	ationalité	:	
Nom de na	issance:			•••••		
Nom d'usa	ge:		••••••			
Prénoms (d	lans l'ordre d	de l'état civil):				
Date de nai	issance :	Ville de	naissance :		Pays :	
N° de sécur	rité sociale p	ersonnel :				
Adresse log	gement étud	iant ou autre lieu d'hél	bergement durant la	formation	(si différente) :	
Email perso	onnel :					
Personne à	prevenir en	cas d'accident :				
Nom préno	om :					
Téléphone	:			•••••		
SITUATION	S PARTICULI	ERES				
Demandez- maladie ch		ficier d <b>'un aménageme</b> oui	ent de formation en l	ien avec u	ne situation de handicap ou de	
□ J'ai une reconnaissance de la qualite de travailleur handicapé (RQTH)						
□ J'ai bénéficié d'un PAI / PAP en classe de terminale ou études post-bac						
*Si oui, mer	*Si oui, merci de contacter le référent handicap de l'institut pour étudier la faisabilité : <u>ifms.referenthandicap@hnfc.fr</u>					

Le référent handicap reçoit toute personne qui en fait la demande en lien avec une situation de handicap. Il recueille les documents utiles, conseille sur les aménagements à mettre en œuvre, dans la limite de la faisabilité pour accompagner le parcours de formation en s'adjoignant les compétences d'experts le cas échéant

V1 du 01/01/2021 - \*« Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant le responsable de traitement : IFMS du Nord Franche Comté, 4 place Tharradin – 25200 Montbéliard »

ETUDES SUIVIES (a remplir obligatoirement)						
DERNIER ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE						
NIVEAU ATTEINT (dernière classe fréquentée) :						
DIPLOMES OBTENUS (séries) :						
	ANNEE :					
	ANNEE :					
	ANNEE :					
EXPERIENCES PROFESSIONNELLES						
SI VOUS EXERCEZ UNE PROFESSION AVANT L'ENTREE EN FORMATION						
PROFESSION:						
NOM EMPLOYEUR, ADRESSE, TELEPHONE :						
SITUATION DURANT LA FORMATION – Vous ne pouvez coc	her qu' <b>une seule rubrique</b>					
☐ Je suis <b>en poursuite d'études</b> (absence de rupture de sco	plarité ou service civique)					
<ul> <li><u>Document à fournir</u>: Relevé de notes ou copie d l'enseignement supérieur / Attestation de service</li> </ul>						
☐ Je suis <b>salarié(e) en activité :</b>						
☐ Je bénéficie d'un accord de prise en charge fin	ancière					
<ul> <li><u>Document à fournir</u>: accord de prise en char (OPCO, Transition Pro, ANFH)</li> </ul>	ge de l'employeur ou de l'organisme financeur					
☐ Ma demande est actuellement à l'étude						
☐ Je suis <b>à la recherche d'un emploi :</b>						
☐ Inscrit à France Travail : Il est indispensable que l de rentrée à l'IFMS ainsi que la rencontre avec votre conseil	•					
N° identifiant : Date d'insc	ription:					
Indemnisé □ Non indemnisé □						
inscrit à l'Agence de :						
Nom de votre conseiller :						
espace personnel France Travail)	moins d'un mois (document disponible sur votre					
☐ Non inscrit à France Travail — précisez :						
☐ Autre situation :						
<ul> <li>Disponibilité (Fonction Publique)</li> </ul>						
□ Financement Personnel						
□ Autre, précisez :						

V1 du 01/01/2021 - \*« Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant le responsable de traitement : IFMS du Nord Franche Comté, 4 place Tharradin – 25200 Montbéliard »

#### FRAIS D'INSCRIPTION

Le paiement des frais d'inscription d'un montant de 178 € à l'ordre du Trésor Public (sous réserve de modification du tarif par l'université) - paiement par chèque <u>uniquement – indiquez votre nom au dos du</u> chèque - valide votre entrée en formation.

Si votre employeur prend en charge ces frais, joindre une attestation.

En échange du versement des frais d'inscription et de cette fiche de renseignements, un dossier administratif universitaire vous sera adressé (courant juin).

Souhaitez-vous recevoir le dossier administratif: * Par mail	☐ Par voie posta
--	------------------

#### **INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

Les dates limites d'inscription administrative pour les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur qui sont proposées sur la plateforme Parcoursup sont fixées :

- o au 18 juillet 2025 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2025 et le 10 juillet 2025 inclus
- o au 22 août 2025 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 11 juillet 2025 et le 17 août 2025 inclus.

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 22 août 2025, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation.

### CONDITIONS MEDICALES D'ADMISSION EN FORMATION

L'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique précise que :

"Les élèves ou étudiants mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 6 mars 2007 susvisé sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique. Au moment de leur inscription dans un établissement d'enseignement et, au plus tard, avant de commencer leurs stages dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, ils apportent la preuve qu'ils satisfont aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L. 3111-4. À défaut, ils ne peuvent effectuer leurs stages".

L'accès au premier stage ne sera autorisé que si l'ensemble des vaccinations est réalisé dans son intégralité (vaccination initiale et rappels).

L'instruction de la direction générale de la santé (DGS) du 21 janvier 2014 précise les modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2013 qui fixent les nouvelles règles d'immunisation contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite pour les professions de santé.

- Il n'est pas possible de déroger à l'obligation vaccinale contre l'hépatite B pour les élèves et étudiants qui souhaitent s'engager dans ces formations.
- Une contre-indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond de fait à une inaptitude à une orientation vers les professions paramédicales.
- Les personnes non répondeuses au vaccin sont soumises à une surveillance annuelle des marqueurs sériques du VHB.
- Les étudiants chroniquement infectés par le VHB n'ont pas accès à ces formations.

Le protocole de vaccination en regard de l'hépatite B nécessite 6 mois.

V1 du 01/01/2021 - \*« Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant le responsable de traitement : IFMS du Nord Franche Comté, 4 place Tharradin – 25200 Montbéliard »

Si à ce jour, vous n'êtes pas vacciné(e) contre l'hépatite B, il est indispensable de débuter la vaccination, dès l'inscription à l'IFMS, en respectant les modalités suivantes :

- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> injection à au moins un mois d'intervalle ;
- 3<sup>ème</sup> injection au moins 6 mois après la 1<sup>ère</sup> injection;
- Dosage des anticorps anti-HBs et de l'antigène de l'hépatite B au moins un mois après la 3<sup>ème</sup> injection et avant l'entrée en formation.

De plus, les candidats à l'entrée en formation dans un institut de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale doivent présenter une numération globulaire et une formule sanguine normales (article 11 de l'arrêté du 17 janvier 2020 modifié relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'état de [...] manipulateur d'électroradiologie médicale et [...] portant dispositions diverses.)

En résumé, l'admission définitive à l'IFMS est subordonnée à la production au plus tard le jour de la rentrée :

- D'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale. Ce certificat précisera que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales et attestera de l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique.
- D'un certificat médical attestant que l'étudiant remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la 3ème législative du code de la santé publique.

La liste des médecins agréés de l'ARS Bourgogne Franche-Comté est disponible sur le site : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/medecins-agrees

## **ENGAGEMENT**

Je m'engage à entrer en formation manipulateur d'électro-radiologie médicale à **l'IFMS du Nord Franche-Comté, Place Lucien Tharradin, 4 Allée Thérèse Rastit - 25200 Montbéliard** à la rentrée de septembre 2025.

En cas de non présentation à l'entrée en formation, <u>aucun remboursement des frais d'inscription</u> ne sera effectué.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. Je m'engage à fournir les documents requis au plus tard le jour de la rentrée.

A défaut, le coût pédagogique de la formation me sera facturé.

A	le
	,
Signature	

V1 du 01/01/2021 - \*« Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant le responsable de traitement : IFMS du Nord Franche Comté, 4 place Tharradin – 25200 Montbéliard »

## Récapitulatif des documents à joindre, selon votre situation\* :

- Copie de Carte Nationale d'Identité / Passeport français ou titre de séjour en cours de validité
- Copie de la carte vitale
- Copie du carnet de santé (pages vaccinations)
- Relevé de notes ou copie du baccalauréat
- \*Justificatif d'admission parcoursup
- \*Certificat de scolarité de l'enseignement supérieur
- \*Attestation de service civique.
- \*Accord de prise en charge de l'employeur ou de l'organisme financeur
- \*Avis de situation datant de moins d'un mois (document disponible sur votre espace personnel France Travail)

Si vous avez besoin de précisions, vous pouvez nous contacter au 03.81.93.93.93